

Commerce de gros / interentreprises d'équipements automobiles - Bourgogne et Franche-Comté
Entreprises incluses dans le rapport (2024/1319)

- ACY - AUTO COMPTOIR DE L'YONNE
- APS 71 (AUTOS PIECES SERVICE 71)
- CAI - COMPTOIR AUTOMOBILE ICAUNAIS
- CARPRO
- CREUSOT PNEUS
- DANIELSON EQUIPEMENT
- GADEST
- GIRADIA
- HIFI FILTER FRANCE
- IPERIA INNOVATION PIECES DE RECHANGE INDUSTRIELLES AUTOMOBILES
- REGOM
- RHEVEA
- SNG BARRATT FRANCE
- STERENN PNEUMATIQUES
- TEAM DYNAMICS
- TONNERRE PNEUS JEANDOT
- VED - VESOUL ELECTRO DIESEL
- VILLEBENOIT NORD
- VILLEBENOIT SUD

Commerce de gros / interentreprises d'équipements automobiles - Bourgogne et Franche-Comté
Bon de commande (2024/1319)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 19 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2025.

- | | | |
|--|--------------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> support papier | 225 € ^{HT} | livraison début décembre |
| <input type="checkbox"/> support PDF | 225 € ^{HT} | livraison début décembre |
| <input type="checkbox"/> support clé USB | 325 € ^{HT} | livraison par retour de courrier |
| <input type="checkbox"/> papier et clé USB | 550 € 440 € ^{HT} | remise de 20% |

Société
A l'attention de
Adresse
CP et ville

Tampon ou signature

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail **LLF@LLF.FR** – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [±2]